



**CERCLE ROYAL
MARS & MERCURE**
asbl



**CERCLE ROYAL MARS & MERCURE
ASBL**

**Sous le Haut Patronage de S.M. le Roi
Association d'officiers, indépendants et cadres supérieurs**

**Périodique trimestriel de liaison et d'information du Club de Charleroi
N° 4/2025**

Editeur responsable : B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES



CLUB de CHARLEROI



Rédaction de la revue :

B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES

📞 0475/76.91.23 - ychs.lodelies@gmail.com

Compte financier : N° BE34 7320 0890 8590 (Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi).

Website: <http://www.mars-mercure-charleroi.be/>

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Cercle Royal Mars & Mercure ni celui du Club de Charleroi.

4/2025 - SOMMAIRE

- Le Mot du Président (pp. 2 - 4)**
- Le Billet de Mercure (pp. 5 - 6)**
- Le Billet de Mars (pp. 8 - 10)**
- Echos de nos activités (pp. 10 - 11)**
- La chronique de Dany (pp. 12 - 13)**
- Carnet mondain et agenda 2026 (pp. 14 - 16)**

NDLR. Pour obtenir une version « papier » de ce bulletin trimestriel (4 numéros par an), il y a lieu de souscrire un abonnement, ceci en versant la somme de 20 € (couvrant les frais d'impression et les frais d'envoi) au compte n° BE34 7320 0890 8590 du Cercle Royal Mars et Mercure – Club Charleroi.

NDLR. Les contributions à cette revue sont les bienvenues. Merci d'avance de les communiquer, pour publication, sous forme de fichier électronique.

LE MOT DU PRESIDENT

Chers amis,

Il est de tradition, en fin d'année, de souhaiter des vœux de bonheur et de prospérité. Je m'en voudrais de ne point sacrifier à la coutume mais ce sont des nuages bien sombres qui président à cette cérémonie. Ces nuages sont de saison, bien entendu, mais ils sont aussi moralement la résultante de la situation internationale.

Nous vivons une époque loin d'être formidable, du moins sur le plan des relations entre Etats. Le Droit international est foulé aux pieds et le rapport de forces devient la norme. La Démocratie perd du terrain. Les conflits détruisent nombre de témoins du Passé, quand ce ne sont pas les idéologies extrêmes qui s'en chargent. Certains de nos contemporains ayant atteint un âge respectable en arrivent à exprimer publiquement la chance qu'ils ont de bientôt quitter ce monde avant que tout ne tourne mal, tant ils appréhendent l'avenir.

Quand on compare l'évolution des années '30 du siècle dernier, on pourrait, toutes proportions gardées, noter que nous avons dépassé la remilitarisation de la Rhénanie, les accords de Munich et que l'on s'apprête à revivre la « drôle de guerre » ... pour autant que celle-ci n'ait pas déjà commencé. « Comparaison n'est pas raison », dit la célèbre maxime. Bien entendu mais, en attendant, les nuages d'orage continuent à s'amonceler au-dessus de nos têtes.

Loin de moi l'idée de plomber encore plus l'atmosphère mais je ne puis pas ne pas aborder le sujet. Comme nous tous, je forme des vœux pour que la tempête s'apaise mais j'espère sincèrement que ce ne sera pas qu'un vœu pieux.

Des nouvelles du Club et du Cercle.

Notre Club a été frappé de plein fouet par le décès de deux amis chers et qui nous manqueront énormément. De nouveaux amis nous ont rejoints et nous ne pouvons que nous en réjouir.

J'en profite pour lancer un défi à tous les membres de notre Club Mars et Mercure Charleroi: nous amener du sang neuf, de nouveau membres, des personnes de qualité partageant notre vision et répondant aux critères filtrant l'accès à notre Cercle. Ceux-ci se sont adaptés aux temps que nous vivons mais ce qui n'a pas changé, c'est le souci d'attirer vers nous des personnes apportant une plus-value à notre Cercle et à notre Club.

Profitons de la célébration du Centenaire du Cercle, en septembre 2026, le 18 septembre plus précisément. Ce sera à Bruxelles, au Palais d'Egmont, une occasion exceptionnelle de nous retrouver, en présence, nous l'espérons, d'une figure éminente de notre chère à nos coeurs Famille royale. Notre comité de gestion espère que le Club Mars et Mercure de Charleroi fera honneur à sa réputation et participera en rangs serrés à cette manifestation unique et prestigieuse. Les infos pratiques seront diffusées en temps utile. Notez donc bien la date du **vendredi 18 septembre 2026**. Au grand plaisir de nous y retrouver. Retrouver ... rangs serrés ... Ca rime, non ? Acceptons-en l'augure.

Evolutions dans la vie de notre Club M&M Charleroi.

Depuis des mois, des points de vue divergents se confrontent, dans le respect mutuel et l'amitié, il faut le préciser, au sein de notre club.

La dernière AGE a tranché en ce qui concerne le passage ou non en asbl. Le Club renonce à se transformer en asbl. Comme le prévoit le Code bancaire, nos comptes financiers sont désormais nominalement attribués au niveau national mais les responsables de notre Club demeurent mandataires et continuent à gérer comme avant. Sur le terrain, rien ne change car il va de soi que nous demeurons maîtres de notre trésorerie et qu'au niveau national ce point ne fait pas débat.



Un autre point concerne le lieu et la périodicité de nos réunions.

Notre membre et ami Laurent BONNET a ses propres contraintes d'exploitation et ne peut nous recevoir que le vendredi soir. Par ailleurs, il se voit contraint, pour de simples raisons de rentabilité, à augmenter son prix de 40€ à 50€ par couvert, ceci avec une participation minimale de 20 convives. Il apparaît de plus en plus que nous ne sommes plus en mesure de pouvoir assurer ce nombre minimal à chaque réunion.

Qu'il soit bien clair que nous comprenons fort bien les contraintes rencontrées par Laurent. Il est traiteur et non restaurateur. Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous prenons cette décision et nous remercions chaleureusement Laurent d'avoir été un hôte attentif et coopératif durant de nombreuses années.

Quant au Gala de Nouvel An, qui était maintenu chez Laurent, il a malheureusement dû être annulé, au vu de la météo.

Et pour la suite ?

Depuis un certain temps déjà, nous avons organisé diverses activités au restaurant « Athènes Plaza », à Marcinelle. Comme le vendredi soir ne convenait pas à certains, qui préfèrent, pour diverses raisons légitimes, les réunions le midi et comme d'autres, pour des raisons tout aussi légitimes, notamment leurs obligations professionnelles, ne sont pas disponibles en semaine, le midi, nous pensions avoir trouvé la solution en prévoyant de nous réunir, à l' « Athènes Plaza » le samedi midi. Cette possibilité s'est cependant réduite à quasi rien. Il fallait donc changer de jour.

Notre comité de gestion a donc entamé une réflexion de fond, conscient de ce qu'il était impossible de concilier tous les souhaits exprimés. Il a décidé de mettre en place une formule privilégiant les objectifs de notre Club et du Cercle: mettre en contact des acteurs des secteurs civils et du secteur de la Défense. Notre secrétaire, Luc WAGNER, et notre membre Jean-Michel VAN HELLEPUTTE en avaient discuté longuement avec le Commandant de Province, lors d'une activité du Club M&M Mons, à laquelle nous participions tous les trois. Pour citer le Commandant Militaire de Province : « Nous avons des idées et des besoins mais nous n'avons pas de moyens de production. C'est ce que nous cherchons. »

La décision a aussi été motivée par le souci de rencontrer le besoin de renouveau parmi nos membres. Du coup, le midi, en semaine, s'est avéré contre-productif, du fait que nous ne sommes plus à l'époque où un chef de service pouvait se permettre de perdre une demi-journée à un repas de club.

Privilégier les repas en semaine, le midi, risque de mettre sur la voie de la disparition, à court terme, notre Club M&M Charleroi.

Un autre élément a pesé dans la décision du choix du jour: faire en sorte de ne pas organiser nos activités le même jours que le Club M&M Mons.

Après concertation avec le patron d' « Athènes Plaza », tenant compte des disponibilités du restaurant, il s'est avéré que pas mal d'associations, notamment des service-clubs, s'y réunissent le soir, en semaine. Nous avons trouvé un accord pour le 3e mardi du mois, à 19h00. En principe, nous ne prévoyons pas de réunion en juillet et août.

Nous avons l'assurance, peu importe le nombre de participants, de pouvoir accueillir une conférence. Nous pourrons réunir notre AG annuelle le mardi 17 février, à 18h00. Cette AG sera suivie du repas, à 19h00.

Les dates suivantes sont à découvrir dans l'agenda, en fin de cette revue.

Il y a lieu de noter que, dans un premier temps, le prix du repas est fixé à 55 €(TVAC) et sera adapté en fonction des différents coûts.

Point de détail pour certains mais sujet de stress inutile pour d'autres, le plan de table sera établi sur base des inscriptions et des desiderata exprimés à ce moment. Il n'y aura plus de possibilité de modification de dernière minute. Il faudra donc être précis d'emblée, autant que possible lors de l'inscription ou, au plus tard, le vendredi précédent l'événement, auprès du président (par mail ou message).

La revue de notre Club.

De version uniquement « papier », à l'origine, nous étions passés, voici déjà de nombreuses années, à la formule électronique, tout en maintenant la version « papier », afin de répondre à la demande de quelques-uns. Il s'avère aujourd'hui que les frais inhérents à cette dernière formule s'envolent de manière significative et en arrivent à grever notre budget, contribuant à le mettre en déficit. Le comité de gestion du Club a réfléchi aux mesures à prendre, afin de garder l'équilibre budgétaire, ceci SANS AUGMENTER LA COTISATION, qui reste fixée à 70 €(voir le « Carnet mondain »).

Il a donc été décidé de supprimer la revue « papier », sauf cas particuliers et, dans ce cas, contact sera pris directement avec les quelques personnes concernées. Il sera toujours possible aux personnes non membres de notre Club de recevoir un exemplaire « papier », ceci à condition de s'abonner (voir les conditions en p.1). Le présent numéro sera donc le dernier que vous recevrez sous forme « papier », sauf abonnement, bien entendu.

Pour en revenir aux voeux, pieux ou autres, le Comité de Gestion du Club et moi-même espérons que vous avez passé un doux temps de Noël (qui se terminait, selon la Tradition, le 6 janvier) et nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos amis, une très heureuse année 2026 remplie des ces petits bonheurs qui font le grand, une année qui verrait la situation internationale se détendre, une année qui verrait vos souhaits les plus chers se réaliser, une année qui serait à marquer d'une pierre blanche, en résumé: Bonne Année, Bonne santé à tous !

Bernard MERCIER.

Le Président et les membres du Club de Charleroi du Cercle Royal Mars et Mercure vous souhaitent une très heureuse année 2026.

Bonne Année !

Gelukkig Nieuwjaar !



Prosit Neujahr !

Happy New Year !

LE BILLET DE MERCURE

Par Luc WAGNER

Voici le premier article d'une suite sur l'Intelligence Artificielle, l'IA.

Travaillant le sujet depuis bientôt 50 ans, des simulateurs analogiques aux logiciels de traitement de données, en passant par les systèmes experts et les réseaux de neurones, j'ai quelques opinions, informations, analyses et anecdotes, à partager et mettre en perspective avec le contexte qui nous est cher : le dialogue entre Mars et Mercure.



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ENJEUX, APPORTS ET LIMITES POUR LES ENTREPRISES AU SERVICE DE LA DEFENSE

L'intelligence artificielle n'est pas qu'une lubie marketing, n'est pas qu'une bulle financière, elle occupe désormais une place centrale dans les stratégies de modernisation des forces armées et des entreprises qui les soutiennent. La guerre en Ukraine nous le confirme chaque jour, elle transforme les chaînes de valeur industrielles, renforce la supériorité informationnelle et ouvre de nouvelles perspectives opérationnelles. Cependant, son intégration exige de la rigueur, une gouvernance et du discernement. Cet article propose une analyse très, trop, brève des apports, limites et utilisations de l'IA dans le secteur de la Défense.

1. Les apports structurants de l'IA pour la Défense

1.1. Renforcer la supériorité informationnelle

Les opérations militaires contemporaines reposent sur la capacité à collecter, analyser et exploiter des volumes énormes de données. L'IA permet d'accélérer cette chaîne essentielle, en automatisant l'analyse d'images, la détection de signaux faibles, la fusion de données d'origines diverses, la priorisation des alertes pour, à la fin du processus, apporter une aide à la décision.

1.2. Optimiser les capacités opérationnelles et industrielles

L'IA agit comme un multiplicateur d'efficacité dans les systèmes autonomes, la cybersécurité, la maintenance prédictive et plus généralement ce qu'il est convenu d'appeler l'industrie 4.0. Elle permet d'anticiper les pannes, d'améliorer la disponibilité des équipements, de renforcer la résilience de la sécurité de l'information et d'accélérer les cycles de développement.

1.3. Un levier de compétitivité et de souveraineté

Les investissements mondiaux dans l'IA appliquée à la défense dépassent les 25 milliards de dollars annuels. Pour les entreprises, l'IA devient un facteur de différenciation technologique, un atout pour répondre aux marchés publics et un pilier de souveraineté numérique. Concernant ce dernier point, convenons que tant les pays membres que les industriels européens ont un retard colossal à rattraper. Ce retard n'est pas que technologique, il est également culturel, l'autodénigrement, et de leadership par crainte du risque et son corollaire, l'échec, même s'il n'est que potentiel.

2. Les limites et risques à maîtriser

2.1. Une technologie puissante mais non infaillible

L'IA reste dépendante de la qualité des données, des conditions opérationnelles et de la robustesse des modèles. Dans des environnements dégradés ou contestés, elle peut produire des erreurs, être trompée par des contre mesures adverses ou manquer de contextualisation. Ce sont les biais cognitifs automatisés parce qu'inclus dans les conditions et modèles précités.

2.2. L'indispensable supervision humaine

Les cadres réglementaires européens et nationaux imposent un contrôle humain réel et efficace, notamment pour les systèmes critiques, voire létaux. L'IA ne peut se substituer au jugement opérationnel, à la responsabilité juridique ou à l'évaluation éthique d'un humain.

2.3. Une intégration complexe dans les systèmes de défense

Plus de la moitié des projets IA n'atteignent pas la mise en production en raison de contraintes techniques, organisationnelles et sécuritaires. L'intégration dans des systèmes complexes nécessite une gouvernance rigoureuse, des audits approfondis et réguliers ainsi qu'une architecture réellement résiliente.

3. Recommandations pour les entreprises au service des forces armées

- Prioriser les usages à forte valeur opérationnelle
- Développer une gouvernance robuste et des audits réguliers
- Renforcer les partenariats technologiques au sens le plus large en intégrant l'éthique
- Investir dans la qualité des données et des modèles de traitement
- Garantir la supervision humaine, la confiance n'excluant pas le contrôle
- Intégrer la sécurité de l'information dès la conception des systèmes

Conclusion

L'IA constitue un atout stratégique majeur pour les entreprises engagées dans le soutien aux forces armées. Elle renforce la supériorité informationnelle, optimise les capacités industrielles et contribue à la souveraineté technologique. Mais son intégration exige rigueur, prudence et gouvernance. L'IA n'est pas une solution autonome : elle est un outil d'augmentation, au service de l'humain et de la mission.

Dans un tout autre contexte, je rappelle souvent que la question suivante n'a pas trouvé de solution à ce jour : quand un véhicule autonome rencontre une situation critique dans laquelle tous les choix sont léthaux, que doit choisir le système d'intelligence artificielle ?

C'est le cas, réel, d'une voiture autonome, niveau 5, arrivant devant un arrêt de bus dont un enfant s'échappe. Freiner n'est pas suffisant. Le véhicule doit-il rouler à contre-sens et tuer son propriétaire, rouler sur le trottoir et faucher des piétons, continuer tout droit et tuer l'enfant. La décision doit-elle être comptable, un minimum de décès, doit-elle être loyale, préserver son propriétaire, autre, mais laquelle ?

L'IA ne peut donc pas se substituer à l'humain et son savoir faire. C'est un outil, merveilleux, mais rien de plus.

C'est comme le marteau, il faut un humain pour le guider vers le clou, sinon, ce sont les doigts qui souffrent.

Je suis conscient que cette analyse mériterait un développement conséquent.

Le format actuel de la revue ne le permet pas. Néanmoins, comme vous aurez pu le lire par ailleurs, le format va changer en passant de revue papier à revue électronique, ce qui nous permettra plus d'espace, d'information et d'échange pour un coût bien moindre.

 Xavier MERCIER
Avocat

 ANDROMÈDE

Cabinet d'Avocats

mercier.xavier@skynet.be

Chaussée de Liège, 33 - 4500 Huy
T.: 085 21 52 17 - F.: 085 24 01 14

LE BILLET DE MARS



LA DÉFENSE

Quelques news ...

LE CONSEIL DES MINISTRES A APPROUVE LE PLAN OPERATIONNEL 2026



Le Conseil des ministres a approuvé, ce vendredi 12 décembre, les plans de déploiement opérationnels de la Défense pour l'année à venir. Dans un contexte d'instabilité mondiale croissante et de menaces hybrides, la Défense confirme son rôle de partenaire fiable pour la sécurité intérieure comme extérieure. Son action s'articule autour de trois piliers stratégiques: la défense collective à l'Est, la sécurité collective au Sud et le renforcement de la sécurité nationale sur le territoire.

« Nous ne pouvons compter sur la solidarité de nos partenaires que si nous jouons nous-mêmes notre rôle en tant que partenaire loyal », a rappelé le ministre de la Défense, Theo Francken. « Nos engagements reflètent la mission fondamentale de la Défense : se préparer au scénario de conflit le plus grave dans le cadre de la défense collective de l'OTAN, protéger notre territoire national et promouvoir la stabilité et la sécurité dans notre voisinage stratégique. Nos militaires sont prêts à réagir rapidement et efficacement à toutes les menaces conventionnelles et hybrides. »

Sur le flanc Est ...

En 2026, la Défense renforcera son engagement dans la défense collective du flanc Est de l'OTAN via le concept Forward Land Forces (FLF). L'effort principal restera concentré en Roumanie, au sein du groupement tactique multinational sous commandement français. Ce déploiement permanent et opérationnel toute l'année mobilisera une compagnie d'infanterie, un peloton du génie, un détachement logistique et une capacité CBRN.

Pour garantir une capacité d'intervention rapide au profit des opérations de l'OTAN, un bataillon d'infanterie motorisé complet, avec l'ensemble de ses éléments de soutien, restera en alerte. Environ 1.500 militaires entraînés, issus de toutes les forces, seront prêts à être déployés partout dans la zone euro-atlantique dans un délai de 0 à 30 jours.

En Lituanie, la Belgique continuera également de soutenir activement le renforcement du groupement tactique sous commandement allemand. Un escadron de reconnaissance ainsi qu'un détachement de mortiers y seront déployés pour une période déterminée.

... dans les airs ...

Du côté de la force aérienne, la Défense renforcera la protection aérienne du territoire de l'OTAN en menant, pour la première fois, deux missions de Air Policing au cours d'une même année, avec un détachement composé de quatre F 16 et d'environ cent militaires.

La première mission sera conduite dans le Grand Nord, depuis l'Islande. La seconde, depuis la Lituanie ou la Pologne, relève de l'Enhanced Air Policing (eAP), dans le cadre de laquelle la Belgique contribuera directement à la sécurité du flanc Est.

... et en mer

La Marine joue un rôle clé au sein des Standing Naval Forces (SNF) pour garantir la sécurité maritime. Un chasseur de mines belge sera engagé près de six mois en mer du Nord et en mer Baltique lors de deux missions. Ce déploiement contribue à la dissuasion et à la protection des infrastructures sous-marines face aux menaces hybrides, comme le sabotage de câbles ou de gazoducs. Une frégate sera également déployée dans la région en 2026.

Les ports européens et les voies d'approvisionnement maritimes constituent une artère vitale pour l'économie. C'est pourquoi la Marine apportera une contribution substantielle et visible à la sécurité maritime européenne, en mettant l'accent sur les routes commerciales stratégiques. Une frégate avec 180 membres d'équipage sera déployée pendant environ deux mois au profit de l'EUNAVFOR ASPIDES, une opération visant à protéger la navigation en mer Rouge, dans le golfe d'Aden et dans l'océan Indien.

En Méditerranée, la Défense renforcera la protection de la frontière sud de l'UE et de l'OTAN, contribuant au contrôle des flux migratoires, du trafic d'armes et d'autres activités illégales. Une capacité clé sera le déploiement du drone MQ 9B SkyGuardian, essentiel pour la surveillance et la détection.

Continent africain

La présence militaire belge en Afrique vise à renforcer les partenaires locaux au Sahel et dans la région des Grands Lacs, avec une attention particulière portée aux intérêts stratégiques en République démocratique du Congo et au Bénin. Ce déploiement poursuit plusieurs objectifs : contribuer à la stabilisation de régions essentielles pour la sécurité internationale, protéger les intérêts opérationnels belges, notamment la sécurité des ressortissants et la capacité de mener des opérations d'évacuation de non-combattants, et consolider la position diplomatique de la Belgique en Afrique centrale en tant que partenaire fiable.

Ukraine : formation et expertise

Le soutien aux forces armées ukrainiennes restera une priorité stratégique en 2026. L'Ukraine défend non seulement son indépendance mais aussi la sécurité collective de l'Europe. La contribution belge se concentrera sur la formation et la coordination au sein des cadres internationaux de l'UE et de l'OTAN. La Belgique mettra particulièrement à profit son expertise maritime et explosive, notamment à travers des formations dédiées à l'emploi des chasseurs de mines.

Et en Belgique ?

Dans le cadre de l'Opération Vigilant Protector (OVP), la Défense assurera la surveillance de l'ensemble des sites nucléaires de classe 1, un engagement structurel qui soulage fortement la Police fédérale. Sous réserve d'approbation gouvernementale, elle se tiendra également prête, via l'Opération Urban Shield (OUS), à soutenir le maintien de l'ordre public par des patrouilles mixtes avec la police ferroviaire à Bruxelles et à renforcer la sécurité des intérêts juifs à Anvers et Bruxelles.

Dans le même temps, pour certaines missions permanentes essentielles touchant la nation, la Défense restera le « premier répondant » (first responder) : le contrôle de l'espace aérien, les opérations de sauvetage en mer et le déminage assuré par le Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs (SEDEE).

Pour réagir rapidement en cas de crise (inondations majeures, incidents nucléaires ou autres catastrophes), la Défense peut compter sur la Compagnie de protection sur le territoire national PROTER et sur le National Response Detachment (NRD), offrant une capacité de réaction polyvalente. Ainsi, les autorités civiles disposent d'un appui militaire rapide et efficace en situation d'urgence.

Enfin, dans un environnement en constante évolution, la défense numérique sera renforcée. La Force Cyber contribuera à la cybersécurité nationale en soutenant les autorités compétentes grâce à la surveillance, notamment des tentatives de manipulation d'informations étrangères, et à l'analyse des menaces. En cas de cyberincident ou de crise nationale majeure, les Cyber Rapid Response Teams resteront prêtes à intervenir rapidement et efficacement.

Texte : Aude RANSBOTIJN

Photos : DG StratCom

ECHOS DE NOS ACTIVITES

Vendredi 10 octobre : « De Louvergny à Berchtesgaden, Jean-Paul Sarcelet, un parcours dans les Forces françaises libres », par Me Marie-Christine SARCELET-VAREINE, Avocat honoraire au Barreau de Paris.

Parmi nos invités, notre ami Billy MARCOTTE, Secrétaire du Club M&M Antwerpen, devenu, depuis, Président..

Soirée fort intéressante car Me SARCELET-VAREINE nous a brossé la saga que vécut son père, Jean-Paul SARCELET, qui, ayant rejoint les FFL (Forces Françaises Libres), vécut toute l'épopée de la 2^e DB, à travers l'Afrique, l'Italie et l'Allemagne. Il termina sa carrière militaire au grade de Colonel. L'exposé, fort intéressant et très bien documenté, fit revivre toute une époque, abordée sous l'angle de la vie journalière des combattants.

Vendredi 14 novembre: Repas de corps, en commun avec le C.R.O.R.C.

Vendredi 12 décembre : « Les effets étonnans de la musique sur le cerveau », par Madame Brigitte FRANCOIS, Audio-Psycho-Phonologue.

Ceux qui espéraient un petit accompagnement musical sont demeurés sur leur faim mais tous les participants ont appris des choses fort intéressantes sur les effets, notamment curatifs, de la musique.



Au nombre des participants, outre notre PP et Past Président Général Pierre DEGREEF et Rita, qui avaient effectué le déplacement depuis St-Hubert, nous avions le plaisir d'accueillir le Secrétaire Général du Cercle et Past Président national, Eddy DE BOCK et Martine, ainsi que le nouveau Président du Club M&M Anvers,

Billy MARCOTTE et Anne.



FALLY & ASSOCIES S.A.
Ingénieur - Conseil

FALLY & ASSOCIES

Ingénieur - Conseil



STABILITE – TECHNIQUES SPECIALES – PEB

+32 (0) 71 51 96 88

www.fally.be

info@fally.be

LA CHRONIQUE DE DANY



LE REGENT, SAUVEUR DU « BROL »

Le 21 septembre 1944, le Prince Charles prêtait, en français et en néerlandais, devant le Parlement, le serment constitutionnel, afin de remplacer, à la tête de l'Etat, son frère Léopold III, toujours prisonnier des Allemands,

« Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire ».

Il jure, le bras droit plié, l'index et le majeur levés. Il a abandonné l'habitude familiale de prêter serment le bras tendu, une première dans l'Histoire mais cela aurait trop rappelé le salut nazi.

Le Prince Charles devient ainsi Régent du Royaume de Belgique.
Pourquoi le frère cadet du Roi Léopold III est-il propulsé en première ligne ?

En septembre 1944, la Belgique est libérée du joug nazi mais pas le Roi Léopold III.

Embarqué par ses geôliers, avec toute sa famille, après le Débarquement allié en Normandie, il est toujours prisonnier du Troisième Reich, dans la forteresse de Hirschstein, en Saxe.

Il se trouve donc dans l'impossibilité de régner.



Dès le retour du Gouvernement Pierlot à Bruxelles, le 8 septembre 1944, celui-ci souhaite rétablir au plus vite l'ordre légal. Comme le stipule la Constitution, quand le Roi est empêché, au-delà de dix jours d'interrègne, il faut mettre en place une régence. Les seuls membres de la Famille royale encore présents en Belgique sont la Reine Elisabeth, veuve du roi Albert Ier, et le Prince Charles, frère cadet du Roi. Titré Comte de Flandre, Charles est troisième dans l'ordre de succession au Trône, après les jeunes princes Baudouin et Albert. Pendant la guerre, il s'est retiré en Wallonie, où certains l'ont surnommé le « Prince du Maquis ». Il est peu chaud à l'idée de devoir jouer les doublures de son frère, le temps que les problèmes constitutionnels soient réglés. Mais le Baron Robert Goffinet, son secrétaire particulier, parvient à le convaincre d'accomplir son devoir en assumant la pérennité de la Dynastie. Sur ces entrefaites, des partis républicains tentent d'instaurer une république. Finalement, après deux tours de scrutins – et sur le vif conseil des Alliés –, la Chambre des Représentants va bel et bien choisir le Comte de Flandre comme Régent.

Epineuse « Question royale »

En mai 1945, Hitler n'est plus, le Troisième Reich s'écroule et Léopold III est libéré mais il ne peut rentrer au pays. Son attitude pendant la guerre, la capitulation, qu'il a décidée unilatéralement, son souhait de ne pas suivre le gouvernement en exil mais de se constituer prisonnier ont contraint ledit gouvernement à le désavouer. Il a, lui aussi, désavoué ses ministres en exil. On lui reproche aussi son entrevue avec le Führer. Enfin, pour l'opinion publique, son remariage avec Liliane Baels, en pleine guerre, a contribué au vif ressentiment à son égard, surtout chez les Socialistes et les Communistes, qui exigent son abdication. Les Libéraux souhaitent qu'il « s'efface ». Seuls les Sociaux-Chrétiens sont favorables au retour du Roi à la tête de l'Etat.

Résolument anglophile – il avait admis la reddition de l'armée belge mais non la voie empruntée, par la suite, par Léopold III-, Charles, le nouvel ami des Alliés, ratifie la fondation du Benelux, fin 1944, fait participer la Belgique à la création de l'ONU, en 1945, et rompt avec la tradition de neutralité, chère à Léopold III, en optant pour le camp occidental. La Belgique participe ainsi à l'Otan, dès 1948, et au Conseil de l'Europe.

Dans son exil forcé en Suisse, Léopold joue au golf, tandis qu'en Belgique, la « Question royale » fait rage. Charles est accusé d'usurpation, par les Léopoldistes, et de conspiration avec les Socialistes mais il tient bon. Il est, lui aussi, animé d'un sens profond du devoir, dans l'esprit de son père, le Roi-Chevalier.

« La Question royale ne trouve son dénouement qu'en juillet 1950. Le 22 juillet 1950, le Roi Léopold III retrouve le trône et règne à nouveau ... mais moins de 10 jours, puisque, dès le 31 juillet, il décide de s'effacer au profit de son fils, en deux temps.

Le prince Charles aura été à la tête de l'Etat aussi longtemps que le règne de Léopold III, qui n'a donc duré que six ans. » (1)

Charles marque une rupture définitive par rapport à la conception que l'on pouvait se faire du Chef de l'Etat.

« Personne n'aurait songé à voir en lui « un chef » (1)

L'historien Jean Stengers avait bien raison de dire « que tous les rois qui ont suivi, quelle que soit l'autorité qu'ils aient conservée, n'ont plus jamais retrouvé cette image-là. C'est à tort que Charles fut parfois accusé, surtout en Flandre, d'être un usurpateur ou de vouloir prendre la place de son frère. Charles fut assez rapidement convaincu que sa mission se limitait à - selon ses propres mots – « sauver le brol » et on peut dire que le bilan est globalement positif. Il redoutait les visites en public et n'était donc pas très populaire, surtout du côté des Léopoldistes, qui représentaient quand même une majorité de la population belge. »

Après la Question royale, le Prince - puis le Roi – Baudouin est donc sur le trône et il n'y a plus guère de place pour le sauveur de la Dynastie, surtout à l'instigation de Léopold III. Charles s'exile à la Côte, dans sa propriété de Raversijde, où il s'adonne à la peinture.

« Le climat était difficile déjà avant la guerre. Cela remonte à leur jeunesse. La rupture survient au moment de la libération de Léopold III, par les Américains, en mai 1945. Le Régent a épousé la ligne du gouvernement, notamment sur le plan de la reconnaissance du rôle des Alliés, tandis que Léopold III s'entêtait dans sa politique de neutralité, même après la guerre, s'opposant à l'entrée de la Belgique dans l'ère des alliances. Mais Léopold III n'a surtout jamais pardonné à son frère d'avoir proposé de l'argent à son épouse, la Princesse Lilian, pour qu'elle le quitte, avec ses enfants, afin que Baudouin soit éduqué à la succession du trône loin de son père, qui aurait été abandonné à son triste sort. Léopold III le lui écrit encore quelques semaines avant sa mort. Les deux frères sont donc morts fâchés. » (1)

Le Prince Charles s'éteint, à 79 ans, le 1er juin 1983. Le roi Léopold III le suit de peu. Il décède le 25 septembre 1983, à l'âge de 83 ans.

D'après un texte de Pierre de Vuyst.

Vincent Dujardin, Professeur d'Histoire à l'UCL et coauteur d'une biographie sur Léopold III.

Dany, Agrégé en Histoire Contemporaine.



Carnet (et potins) mondain(s)



Les anniversaires.

- 16 février: Fernand SIMON.	- 24 mars: Daniel BEUMIER.
- 3 mars: Guy CHARLIER.	- 28 mars: Jules POLART.

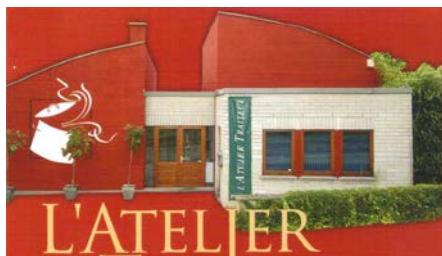
Le mot du Trésorier.

Comme vous vous en êtes rendus compte, nous avons entamé une nouvelle année ☺. De ce fait, votre cotisation est à renouveler. Merci donc de verser 70 € au compte n° BE34 7320 0890 8590 du Cercle Royal Mars et Mercure – Club de Charleroi. Pour nous éviter des rappels et nous permettre d'établir correctement comptes et budget, merci de verser la cotisation annuelle AVANT le 28 février. Merci d'avance.

Agenda 2026



Vendredi 30 janvier 2026	Repas de Tradition du C.R.O.R.C.
Mardi 17 février 2026	18h00 : Assemblée générale annuelle du Club MM CHA 19h00 : Repas de St-Valentin
Samedi 7 mars	Assemblée Générale du Cercle
Mardi 17 mars	Repas-conférence – Sujet à déterminer
Mardi 21 avril	Repas-conférence « Intelligence artificielle et bêtise naturelle », qu'attendre de l'IA, dans notre contexte, par notre membre Luc WAGNER.
Mardi 19 mai	Repas-conférence « le Port autonome de Charleroi, maillon essentiel du développement économique et touristique autour de la Sambre », par Monsieur Collin NKONO, Coordinateur portuaire au Port Autonome de Charleroi (PAC).
Mardi 16 juin	BBQ Le mardi : réunion le soir - apéritif à partir de 19:00 - repas à 19:30. Autres réunions : selon horaire particulier. Sauf indication contraire: Restaurant « Athènes Plaza », Avenue de Philippeville 121, 6001 Charleroi (Marcinelle)



L'ATELIER TRAITEUR
SALLE DE BANQUET



L'ATELIER TRAITEUR MET À VOTRE DISPOSITION SA SALLE DE BANQUET DANS UN CADRE MODERNE ET AÉRÉ POUR TOUTES VOS RÉCEPTIONS PRIVÉES OU PROFESSIONNELLES...
CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 25 À 100 PERSONNES.
PARKING AISÉ À PROXIMITÉ.
TERRASSE ET JARDIN.
FACILITÉ D'ACCÈS VIA R3 SORTIE N° 4

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
N'HESITEZ PAS DE NOUS APPELER, NOUS NOUS
FERONS UNE JOIE D'Y APPORTER UNE RÉPONSE.

CONTACT :
L'ATELIER TRAITEUR - LAURENT BONNET
Rue de Landelies 142
6110 Montigny-le-Tilleul
Tel : 0475/413 958 - Fax : 071/512 085
laurent.bonnet@belgacom.net

Invitation. Au plaisir de nous y retrouver.



Cercle Royal des Officiers de Réserve de Charleroi

Repas de Tradition 2026

Le Président Guy CHARLIER et les membres du Conseil d'Administration du
Cercle Royal des Officiers de Réserve de Charleroi
vous prient de leur faire l'honneur d'assister, ainsi que votre compagne, au Repas de Tradition

qui se tiendra le **vendredi 30 janvier 2026**

dans les salons de l'Atelier Traiteur Laurent BONNET
rue de Landelies, 142 – 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL (Tél : 0475.413.958)
(19h00 = Apéritif -19h30 = Repas)

Menu

L'Apéritif et ses Zakouskis

◊◊◊

Le Toast à Sa Majesté le Roi

◊◊◊

Le Tartare de Thon, Crevettes croustillantes

Crème légère au Coriandre

◊◊◊

La Crème de Butternuts et Amandes grillées

◊◊◊

Le Filet de Porcelet farce aux Marrons

«cuisson des 8 heures»

Mélimélo de légumes d'hiver, Pommes de terre sautées

◊◊◊

Le Moelleux Chocolat crème Advocaat

◊◊◊

Le Bar Café et ses Mignardises

Vin blanc – Vin rouge & Eaux à discréction durant le repas

Tenue : Tenue de ville, militaire (2C) vivement souhaitée, ou civile.

Inscriptions : au plus tard le **26 janvier 2026**, le **paiement à la même date confirmera l'inscription**,

au moyen du bulletin ci-dessous à retourner à :

Guy CHARLIER, Président du C.R.O.R.Charleroi

Bois d'Airemont, 18 à 6032 - MONT-SUR-MARCHIENNE

E-mail : guycharlier@proximus.be - Tél : 071 51 76 34 - GSM : 0475 54 89 14

Prix : 60,00 € par personne, à verser sur le compte **IBAN : BE19 0011 9482 7812** du **C.R.O.R.Charleroi**

BULLETIN D'INSCRIPTION C.R.O.R.C. Repas de Tradition 2026

A retourner pour le 26 janvier 2026 au plus tard.

Guy CHARLIER, Président du C.R.O.R.Charleroi
Bois d'Airemont, 18 à 6032 - MONT-SUR-MARCHIENNE
E-mail : guycharlier@proximus.be - Tél : 071 51 76 34 - GSM : 0475 54 89 14

Nom et prénom :

Tél : GSM : E-mail : @

(*) - participera au Repas de Tradition 2026 du C.R.O.R.Charleroi du 30 janvier 2026.

Il sera accompagné de :

Il verse au compte : **IBAN : BE19 0011 9482 7812** du C.R.O.R.Charleroi la somme de : x 60,00 = €

(*)- **Regrette** de ne pouvoir être présent Le 202.
(*) = biffer la mention inutile (signature)



Pompes Funèbres Fontaine
www.funerariumfontaine.be

Par sympathie